

## SÉANCE D'INFORMATION SUR LE REDÉVELOPPEMENT D'UN LIEU D'ÉLIMINATION DÉSAFFECTÉ

Conformément au *Guide relatif à la construction sur un lieu d'élimination désaffecté* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, une séance d'information publique portant sur les mesures de réhabilitation environnementale envisagées dans le cadre de la construction, sur un ancien lieu d'élimination, d'un agrandissement de l'édifice Guy-Gagnon de l'arrondissement de Verdun aura lieu le mercredi 25 novembre 2015, à 19 h, à la salle André-Fortier du Centre culturel de Verdun, situé au 5955, rue Bannantyne à Verdun.

Le projet prévoit l'agrandissement du bâtiment existant et le réaménagement du reste du site. La réhabilitation environnementale précédant la construction comprendra l'excavation des sols contaminés et d'une partie des matières résiduelles situées dans l'emprise de l'agrandissement. Les matières résiduelles qui seront maintenues sur le site seront recouvertes d'une couche d'un mètre de matériaux propres dans les secteurs non pavés et de quarante centimètres dans les secteurs pavés. De plus, les matières résiduelles seront enlevées jusqu'à une distance d'un mètre des murs de fondation des nouvelles constructions. La Ville de Montréal mettra en place des mesures de suivi afin d'assurer l'intégrité du recouvrement des matières résiduelles.

Le site à l'étude, situé au 5160 à 5190, boulevard LaSalle à Verdun, occupe le lot 1 438 046 du cadastre du Québec (zoné parc et espace vert). Il a été construit en partie sur des matières résiduelles ainsi que de déblais d'excavation. Ces matières sont classées comme non dangereuses. La qualité environnementale de l'eau souterraine est de classe III selon le *Guide de classification des eaux souterraines du Québec* à cause de la piètre qualité de l'eau souterraine et de ses propriétés hydrauliques (nappe de surface diffuse dans des matériaux de remblai hétérogène). La qualité environnementale des sols excède les critères applicables dans certains secteurs, lesquels seront réhabilités. Finalement, des biogaz ont été détectés sur le site, mais leur faible taux de concentration ne représente pas un obstacle à la réalisation du projet.

Pour assister à cette séance d'information, veuillez vous inscrire au préalable auprès du Bureau Accès Verdun en composant le 3-1-1, au plus tard le 23 novembre prochain. Les documents pertinents peuvent être consultés au bureau 104 de la mairie de l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal, située au 4555, rue de Verdun, soit du lundi au jeudi entre 8 h 30 et 16 h 30 et le vendredi entre 8 h 30 et 12 h 30.

Le 18 novembre 2015

Caroline Fiset, OMA  
Directrice du bureau d'arrondissement et  
Secrétaire d'arrondissement